

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 20 (1949)

Heft: 7

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lation. En 1764 on se plaint à Saint-Imier de la pénurie de logements, l'horlogerie ayant attiré de nombreux étrangers. Le développement de l'industrie de la montre appelle le développement de l'agriculture. Les cultivateurs-éleveurs s'attachent à augmenter la production des terres et des cheptels pour subvenir à l'alimentation de la population accrue.

A la même époque, la doctrine physiocratique proclamant la terre comme la seule source de richesse se propage aussi en Erguel. Des Sociétés économiques sont fondées en Suisse pour protéger l'agriculture contre l'industrie de plus en plus envahissante et faire progresser les méthodes agricoles. La Société économique de Berne suscite un réel intérêt en Erguel. Elle reçoit le médecin et naturaliste Abram Gagnebin de La Ferrière comme un de ses membres.

A partir du milieu du XVIII^e siècle surtout, par suite de l'intervention de savants et d'hommes d'avant-garde, les méthodes d'exploitation du sol et d'élevage des cheptels sont modifiées, voire transformées, afin d'assurer au laboureur-éleveur un rendement plus élevé, et au pays l'accroissement nécessaire de ses ressources vitales. Peu à peu les conceptions modernes se font jour. L'abolition de la vaine pâture ou libre parcours et de la jachère, la mise à clos des terres cultivées permettent à l'agriculture le passage de la culture extensive à la culture intensive. La production fourragère est augmentée par la création de prairies artificielles grâce à l'introduction du trèfle, de l'esparcette et de la luzerne. Le paysan peut élever et garder beaucoup plus de bétail.

Mais les XVIII^e et XIX^e siècles sont aussi caractérisés par l'abandon de l'agriculture au profit de l'horlogerie. Les propriétaires vendent leurs domaines après les avoir affermés. Les fermiers autochtones abandonnent la terre et des fils et filles de fermiers bernois et vaudois font de même pour se consacrer à l'horlogerie, à l'industrie en général, à l'artisanat et au commerce.

La petite propriété tend à disparaître du territoire des centres industriels, l'horlogerie à domicile des fermes de la montagne. La tendance industrielle est la concentration de la production dans des ateliers et fabriques, la tendance de l'agriculture, l'agrandissement des domaines. Le paysan-horloger n'a pas d'autre choix : il doit se consacrer exclusivement à l'agriculture, sinon exclusivement à l'horlogerie.

(A suivre.)

Marius FALLET.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Bulletin : Nous nous excusons auprès de nos membres et abonnés de l'expédition tardive du bulletin de juin. Le retard est dû à des circonstances indépendantes de notre volonté et de celle de notre imprimeur.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 6.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source